



PRÉFECTURE DE LA GIRONDE



DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT DES
PROJETS DE L'ÉTAT

Bureau du Développement
du Territoire

05.56.90.63.61.

E.D./S.P.

Y/ATVIL/ED/SECTEURSAUVEGARDES/CUB.DOC

BORDEAUX, LE 24 JUIL 2002

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE

**Monsieur le Président de la
Communauté Urbaine de BORDEAUX
Esplanade Charles de Gaulle
Mission TRAMWAY
33076 BORDEAUX CEDEX
A l'attention de Madame GALLIEN**

OBJET : Plan de Sauvegarde et de mise en valeur révisé du secteur sauvegardé de
Bordeaux

P. J. : 1 copie certifiée conforme à l'original du plan de sauvegarde et de mise en valeur
approuvé
1 exemplaire de l'arrêté interministériel MCCE0200146A en date du 13 février
2002

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une copie certifiée conforme à l'original du
plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bordeaux approuvé par
arrêté interministériel le 13 février 2002 publié au Journal Officiel le 1^{er} mars 2002, dont vous
trouverez ci-joint une copie.

Je vous informe en outre qu'en vertu de l'article R-313-10 du code de
l'urbanisme, ce P.S.M.V. révisé ne sera opposable aux tiers qu'à compter de la dernière
mesure de publicité locale effectuée.

Je vous communiquerai donc cette date quand me seront retournés les justificatifs
de ces mesures, à savoir le certificat d'affichage en mairie et la publication du communiqué
dans SUD-OUEST et les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS.

Comme convenu, je vous saurais gré de bien vouloir acquitter le montant de la
dépense correspondante qui vous sera adressé par les soins des journaux précités.

LE PRÉFET,
pour le préfet,
Le Secrétaire Général
par interm.

Yannick IMBERT